

**PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET
SOMMAIRE DE LA CREATION DU POLE JEUNES
- MODIFICATION POUR ERREUR MATERIELLE -**

Conseil Communautaire du 24 mai 2018

D 2018	D	01bis
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	68 du dossier 1 à 21 + 31 – 67 du dossier 22 à 23 – 65 du dossier 24 à 37 (sauf 31) – 64 du dossier 38 à 50	
Votants	77 du dossier 1 à 2 + 31 – 76 dossier 3 – 74 du dossier 4 à 23 – 73 du dossier 24 à 37 (sauf 31) – 71 du dossier 38 à 50	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **18 mai 2018** s'est réuni à l'espace des Expositions de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET puis de Francis DUTHIL pour la présentation et les votes des comptes administratifs.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ [+pouvoir Pascal LAPERCHÉ à compter du dossier 24 (sauf 31)] – Pascal LAPERCHÉ (du dossier 1 à 23 + 31)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Thierry LEROY (suppléant)
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND [+pouvoir Lisette DE LUCA (du dossier 1 à 23 + 31)]
<u>Couthures Sur Garonne</u>
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+pouvoir Josette PATISSOU)
<u>FaUILLET</u>	Michel NAU (suppléant)
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [+pouvoir Sophie BORDERIE (du dossier 1 à 3 + 31)]
<u>Gauliac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagrùère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+pouvoir Jean GUIRAUD)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC [+pouvoir Régine POVEDA à compter du dossier 22 (sauf 31)]
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES (pouvoir Jean.Pierre MARCHAND du dossier 1 à 3 + 31) – Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN – Josette JACQUET – Anne MAHIEU (+pouvoir Charles CILLIERES du dossier 1 à 37) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+pouvoir Serge CARBONNET) – Laurence VALAY – Jean.Pierre MARCHAND à compter du dossier 4 (sauf 31)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVEDA (du dossier 1 à 21 + 31)
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Laurent PRUVOST (suppléant)
<u>Saint Barthélemy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA (+pouvoir André CORIOU)
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAIDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Guy IANOTTO - Lisette DE LUCA - Jean.Michel MOREAU - Gilbert DUFOURG - Josette PATISSOU - Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES - Jean.Luc DUBOURG - Joël HOCQUELET - Bernard MANIER - Jean.Pierre MARCHAND (du dossier 1 à 3 + 31) - Thierry CARRETEY - Didier MONPOUILLAN - Michel COUZIGOU - Bernard MONPOUILLAN - Jacques BRO - André CORIOU - Jean.Pierre VACQUE - Jean GUIRAUD - Jacques BILIRIT [à compter du dossier 4 (sauf 31)] - Régine POVEDA [à compter du dossier 22 (sauf 31)] - Jean.Luc ARMAND [à compter du dossier 24 (sauf 31)] - Pascal LAPERCHÉ [à compter du dossier 24 (sauf 31)] - Anne MAHIEU (à compter du dossier 38)

Pouvoirs de

Serge CARBONNET à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 3 + 31) – Charles CILLIERES à Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 37) – Jean.Luc DUBOURG à Philippe LABARDIN – André CORIOU à Isabelle CESA – Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND (jusqu'au dossier 23 + 31) – Josette PATISSOU à Maryline DE PARSCAU – Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 3 + 31) - Jean GUIRAUD à Francis DUTHIL – Régine POVEDA à Jean.Claude DERC (à compter du dossier 22) – Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 24)

Secrétaire de Séance

Christophe COURREGELONGUE

Dossier n°1 - PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DE LA CREATION DU POLE JEUNES

Objet de la délibération

Validation de l'Avant Projet Sommaire relatif à la réhabilitation de 3 bâtiments pour la création du pôle jeunes.

Exposé des motifs

Dans le cadre du projet TERRADOR Jeunesse, soutenu par l'Etat suite à un appel à projet « Programme d'Investissement d'Avenir –PIA- en faveur de la jeunesse », l'une des actions portées par Val de Garonne Agglomération est la réalisation d'un « Pôle Jeunes » regroupant différents services et acteurs agissant en faveur de la jeunesse. L'implantation, la réalisation de ce dernier au sein de l'îlot des Capucins ainsi que son plan de financement ont été validés par le conseil communautaire au travers de la délibération D2017 G02, en date du 21 septembre 2017.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au cabinet ARCHISTUDIO dont le taux de rémunération est fixé à 8,77 % du montant HT des travaux, avec la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), soit 153 400,00 € HT.

Le Pôle Jeunes sera composé de 3 bâtiments :

- Deux bâtiments anciens formant les ailes Est et Sud (datant probablement du XVII^{ème} siècle).
- Un bâtiment datant du début des années 1980 formant l'aile Ouest et ne communiquant pas avec les deux autres bâtiments.

Dans la cour ouest, un auvent et des garages aujourd'hui non utilisés seront démolis dans le cadre du projet.

Le projet prévoit la restructuration et la mise en relation des trois bâtiments et l'aménagement des locaux du futur Pôle Jeunes.

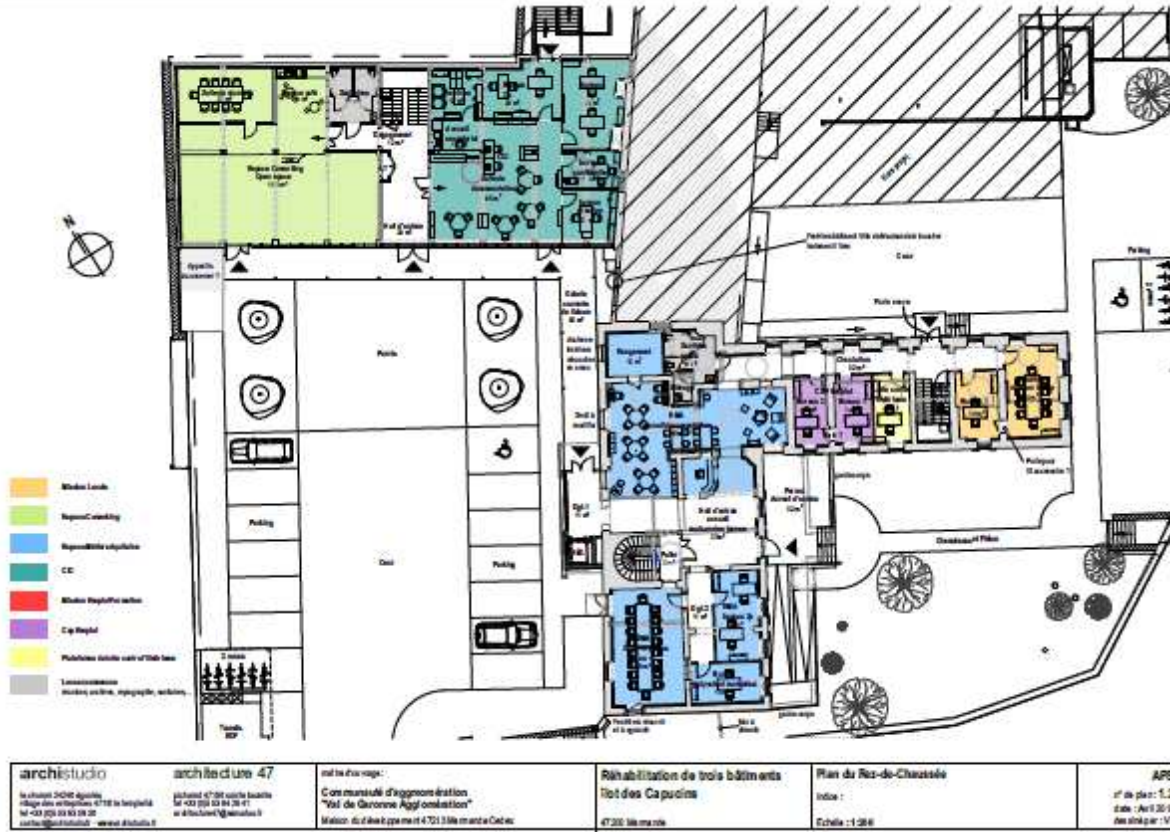
D'une surface totale de 1 396m², il abritera les locaux de la Mission Locale, l'Espace Métiers Aquitaine, le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), la Mission Emploi Formation, Cap Emploi, Syllabe, un espace de co-working ainsi que des locaux mutualisés dont 4 salles de réunions.

L'ensemble des partenaires futurs occupants du Pôle Jeunes ont validé l'aménagement suivant :

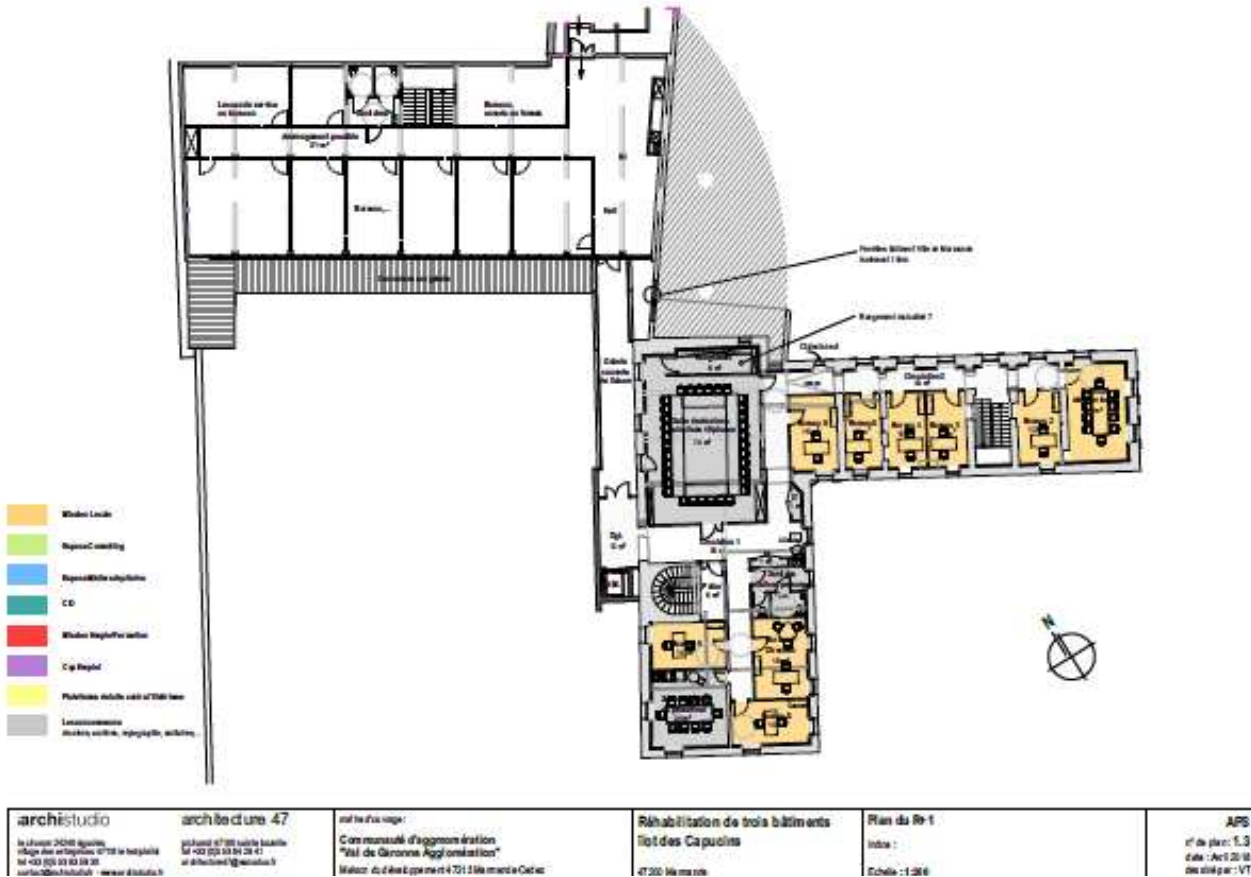
Plan de masse :

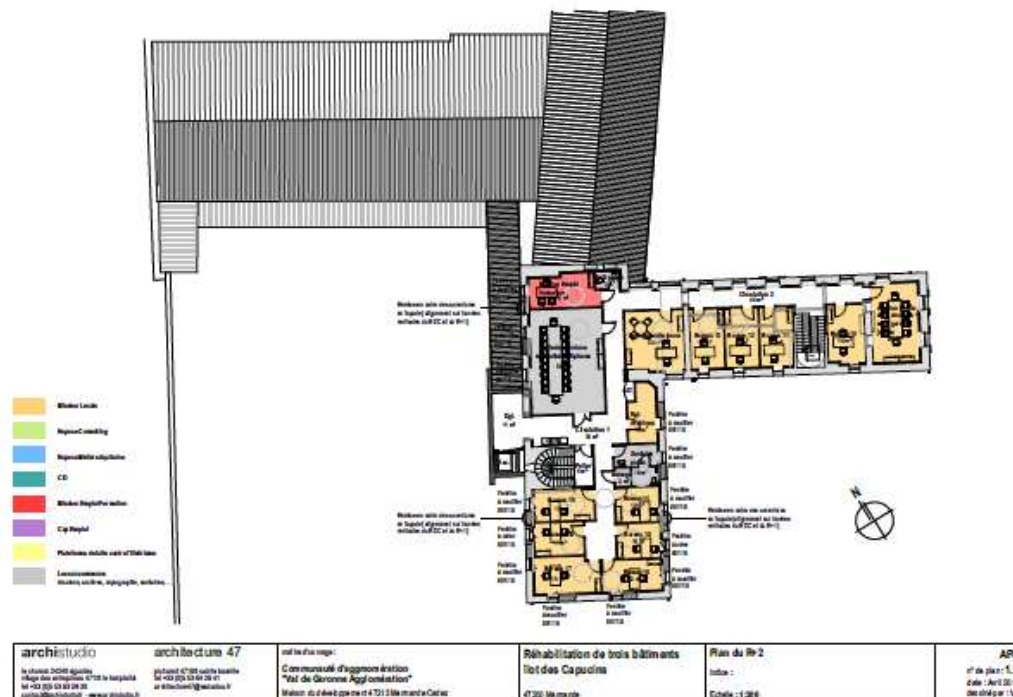


Rez-de-chaussée



R+1





Le montant des travaux est estimé en phase APS est de 1 749 500,00 € hors taxes, ce qui donne un montant estimé de l'opération de 1 960 030,00 € HT.

L'objectif du maître d'œuvre est de rester dans l'enveloppe globale définie par le Président pour cette opération, soit 1 942 500,00 € HT (hors tranche conditionnelle et acquisition).

Compte tenu des délais contraints pour la réalisation du projet (subvention ANRU), il est proposé d'autoriser le Président à valider l'avant projet détaillé (APD) dès que celui-ci sera finalisé.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Valide le plan d'aménagement ainsi que l'Avant-Projet Sommaire de la réhabilitation de 3 bâtiments pour la création du pôle jeune

Autorise le Président à lancer la phase Avant-Projet Détaillé de cette opération

Précise que le montant prévisionnel des travaux en phase APS est estimé à la somme de 1 749 500,00 € HT

Autorise le Président à valider l'Avant-Projet Détaillé dès que celui-ci sera finalisé et à engager le dossier de consultation des entreprises (DCE)

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

Votants	77
Pour	77
Contre	/
Abstention	/

Publication / Affichage

Le 30.05.2018

Fait à Marmande, le 24 mai 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,